



FORMATION

LES DIVISIONS FONCIERES



CONTEXTE

Diviser son unité foncière nécessite souvent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable.

Plusieurs outils juridiques sont à votre disposition : lotissement, Permis de construire valant division, division primaire.

Leurs différences sont parfois subtiles et leur mise en oeuvre complexe. Pourtant, il s'agit d'une étape primordiale dans la réalisation de votre opération.

Cette formation sera l'occasion d'aborder cette thématique au travers de rappels théoriques indispensables et de cas pratiques concrets.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les différents outils de la division foncière (Lotissement, Division primaire, Permis de construire valant division, détachement parcellaire).
- Déterminer la procédure à mettre en oeuvre en fonction du projet.
- Maîtriser les différents régimes du lotissement (Déclaration préalable ou permis d'aménager)

FORMATION EN PRESENTIEL



* ayant suivi cette formation en 2025.

100% de ces stagiaires déclarent avoir atteints leurs objectifs de formation

Anthony BICHELONNE

Avocat associé, Cabinet Racine Lyon

PUBLIC

Architectes, professionnels de l'immobilier, promoteurs, aménageurs, maîtres d'ouvrage.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PRÉ-REQUIS

Connaissance des fondamentaux du Droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation. interactions en groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Un QCM et des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation - Evaluation à chaud et à froid (+40 jours) Remise d'un certificat de réalisation

FORMATION EN PRESENTIEL - LIEU

GEPA Rhône-Alpes

5 Avenue de Birmingham, 69004 Lyon

NOMBRE DE JOURS / HEURES

1 jour / de 9h00 à 17h00 / 7h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum

TARIF

450 € HT par participant

incluant les frais de formation, le support documentaire et les collations.

FORMATION

LES DIVISIONS FONCIERES

Programme de formation

08h45 / 09h00 Accueil

09h00 / 10h30 Formation

1. LA NOTION D'UNITE FONCIERE

- Qu'est ce qu'une unité foncière au sens du droit de l'urbanisme ?

2. LE LOTISSEMENT COMME OUTIL DE DIVISION FONCIÈRE

- Définition du lotissement
- Eléments constitutifs du lotissement

Questions / réponses

10h30/10h45 Pause

10h45 / 12h30 Formation

3. LES RÉGIMES DU LOTISSEMENT : PERMIS D'AMÉNAGER – DÉCLARATION PRÉALABLE

- Autorisation de lotir : PA ou DP
- Voies, espaces ou équipements propres au lotissement
- Procédures préalables au dépôt de la demande
- Dossier de demande de lotissement
- Instruction de la demande

12h30/13h30 Pause Déjeuner

13h30 / 15h30 Formation

4. LES EFFETS DE LA DÉLIVRANCE DU PA OU DE LA DP

- Droits acquis
- Appréciation des règles à l'échelle de l'unité foncière
- Limitation dans le temps des effets de l'autorisation de lotir

5. LES AUTRES OUTILS DE DIVISION

- Le Permis de Construire Valant Division
- La Division Primaire
- Les Détachements de terrains

15h30/15h45 Pause

15h45 / 17h00 Formation

6. CAS PRATIQUES

- Evaluation ludique / Kahoot
- Bilan de la formation / Echanges

Cette formation a reçu le "Label Formations 2026" Ce label est décerné par la Branche Architecture.

Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP)



Une évaluation de satisfaction et validation sera réalisée en fin de formation.

MAJ 12-25

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.

Pensez à mettre à jour votre plan de formation et/ou établir votre plan de rattrapage.

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham 69004 LYON - Tél : 04 78 61 34 53 - mail: info@gepa-ra.com

N° Siret : 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire : FR95511553034 - N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69